Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 071-217100148-20260928-2069-DE

DEPARTEMENT de SAONE-ET-LOIRE

Conseillers en exercice :33
Présents à la séance :27
Pouvoir(s):6
Absent(s):0

Date de la convocation :17/09/26
Délibération n° DEL2026-155

VILLE D'AUTUN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

ETAIENT PRESENTS A L'APPEL :
M. Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, M. Jean-François JACQUEMIN, Mme Liliane MOUGIN-PEDUZZI, M. Philippe LARUE, Mme Monique GATIER, M. Gauthier GIMENEZ, Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Marie-Françoise STRASBERG, M. Alain DICHANT, M. Alain DURAND, Mme Francette GYBELS, Mme Isabel MARIN, M. Patrice MALFONDET , Mme Marie-Eve CORTET, Mme Corinne BOUTHIERE, Mme Sandrine GASSIER, M. Vincent VAUTRIN, Mme Annabelle RENOUD, Mme Anaïs PELUX, Mme Elisabeth BERTRAND, M. Jean-Marc ADAM de VILLIERS, Mme Laurence GALAND, Mme Virginie TURPIN, M. Aymerick DA SILVA REIS, M. Laurent LEDAIN, Mme Sophie DROUHIN.

ONT DONNE PROCURATION :
M. Metin ALBAYRAK donne pouvoir à M. Vincent CHAUVET, M. Jean-Louis CORMIER donne pouvoir à M. Jean-François JACQUEMIN, M. Jean-Louis GUILLON donne pouvoir à Mme Cathy NICOLAO, M. Patrick CAYEUX donne pouvoir à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Morgane BOUCHARD donne pouvoir à M. Philippe LARUE, M. Frédéric BROCHOT donne pouvoir à Mme Sophie DROUHIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Anaïs PELUX

OBJET : Administration Générale - Désignation d'un représentant suppléant à la fédération européenne des Sites Clunisiens

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-33 relatif à la désignation des membres du conseil municipal à divers organismes ;

Considérant que Madame Carine BEAUFILS a présenté sa démission le 26 juin 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de la remplacer pour représenter la Ville d'Autun à la fédération européenne des sites clunisiens ;

Considérant que, conformément à l'article L2121-21 dernier alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, les désignations doivent être effectuées par vote à bulletin secret sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité d'utiliser un autre moyen de vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article unique : DE DESIGNER Madame Marie-Françoise STRASBERG déléguée suppléante pour représenter la Ville d'Autun à la fédération européenne des sites clunisiens.

Date de publication : 2 octobre 2026

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 071-217100148-20260928-2069-DE

Date de publication : 2 octobre 2026

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

Vincent CHAUVET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Dijon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la délibération peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).